

ASSOCIATION SPORTIVE du CEA/ST GRENOBLE

17 rue des Martyrs 38054 GRENOBLE CEDEX 9 ☎ 04.38.78.39.01

MONTAGNE

FORMATIONS ALPINISME – PRINTEMPS/ETE 2017

Encadrement : Éric LAROCHE-JOUBERT, Guide de Haute Montagne

1. Formation « Passage Scabreux »

Objectifs : Formation consacrée à la sécurité en Montagne pour TOUT PRATIQUANT (randonneur, alpiniste, skieur ...).

Elle dure **2 jours en Isère avec une nuit en bivouac** si météo favorable.

Thèmes abordés :

- Sécuriser un passage délicat lors d'une « Randonnée de Vertige »,
- Improviser un bivouac (si météo favorable),
- S'orienter hors des sentiers battus
- Etc...

Dates : - Du 22 au 23 Avril : 6 pers. Max et 74 euros frais de guide/pers.

2. Écoles Neige et Glace

Objectifs : Apprendre à progresser sur des pentes enneigées et sur glacier.

Ces stages se déroulent à Chamonix. Elles durent **3 jours : 2 jours d'école + 1 jour pour réaliser une course d'application.**

Ils constituent un **prérequis indispensable et obligatoire** pour pouvoir participer aux camps F et PD d'alpinisme mais toute personne désirant réviser peut y participer.

Dates : - Stage 1 du 29 Avril au 1^{er} Mai : 8 pers. Max et 84 euros frais de guide/pers.

- Stage 2 du 13 au 15 Mai : 8 pers. Max et 84 euros frais de guide/pers.

3. Stage perfectionnement sur glacier

Objectifs : Apprendre à sortir une personne d'une crevasse et se sortir d'une crevasse.

Ce stage se déroule en Haute Montagne. Il dure **3 jours : 1 journée de montée en refuge + 1 journée d'application + 1 jour pour réaliser une course.**

Dates : - Du 9 au 11 Juin : 6 pers. Max. et 123 euros frais de guide/pers.

Renseignements et inscriptions

Pendant les permanences de la section montagne (Zone ALAS, Vendredi de 13 à 14h) auprès des responsables : **Dominique Berger** (dominique.berger@st.com) et **Nicolas Hourlier** (n.hourlier@orange.fr)

NB :

- Pour participer aux écoles de neige et aux camps il est indispensable d'être adhérent à la section montagne de l'association sportive du CEA-ST.
- L'inscription à un stage/camp n'est définitive qu'après versement d'un chèque d'arrhes de 50€+ cheque de règlement du stage